

La raison des plus forts, chroniques du procès France-Télécom

- Une expérience inédite de chronique collective d'un procès historique.
- Une leçon de droit, de sociologie, de syndicalisme... et d'humanité.
- Une œuvre littéraire chorale et illustrée.
- Une dénonciation **magistrale** des organisations du travail pathogènes et du management toxique.

L'initiateur du livre, l'illustratrice

Éric Beynel est porte-parole de l'Union syndicale Solidaires. Il a coordonné l'ouvrage et le travail de plus de cinquante contributeurs.

Claire Robert est dessinatrice de presse.

Les droits d'auteur seront reversés à des associations d'aide aux victimes du harcèlement au travail

BON DE SOUSCRIPTION : OFFRE VALABLE JUSQU'AU 3 JUIN

10 exemplaires minimum

A retourner, accompagné de votre règlement

à l'ordre des Éditions de l'Atelier, à l'adresse suivante :

Éditions de l'Atelier, 51/55 rue Hoche 94200 IVRY-SUR-SEINE

Je commande exemplaires du livre **La raison des plus forts** coordonné par Eric Beynel au prix unitaire de **15 € au lieu de 21,90€ prix public** de vente (pour 10 ex minimum) + **5 euros de participation aux frais de port**

Soit : × 15 € + 5 euros de participation aux frais de port = €

Organisation:

Nom : Prénom :

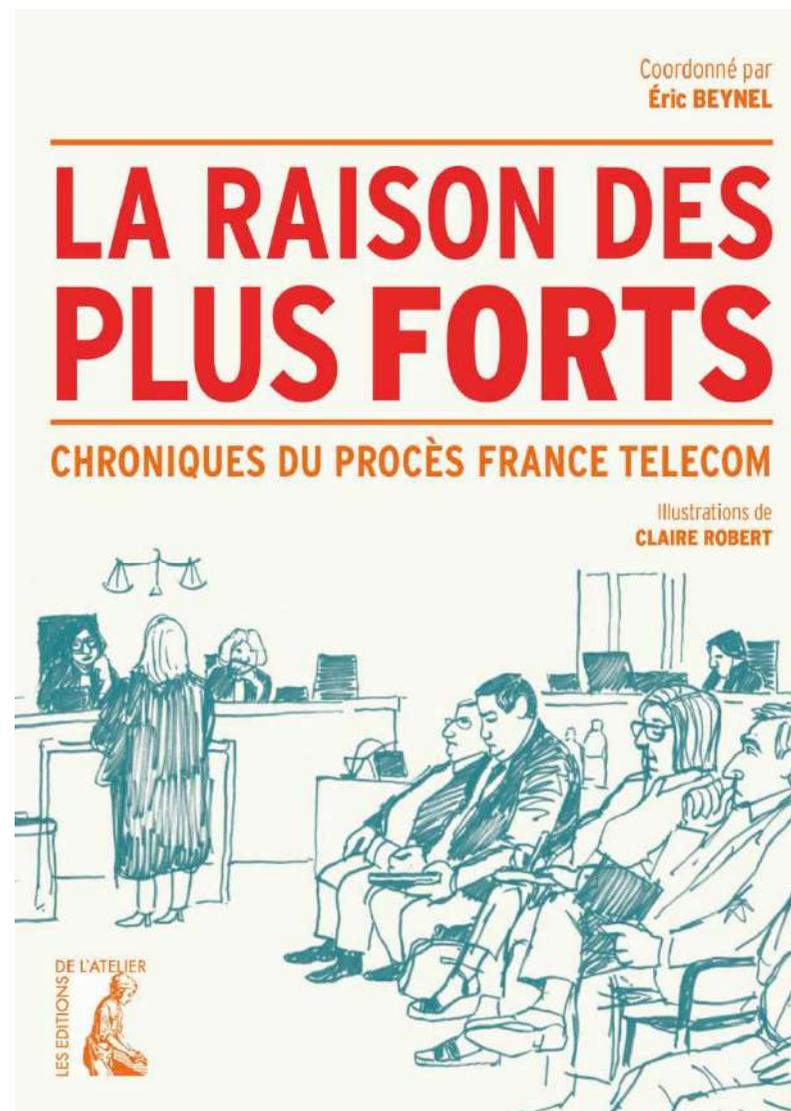
Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Courriel :

Contacts Editions de l'Atelier : Bernard Stéphan – 06 30 35 28 63 bernard.stephan@editionsatelier.com
Cyril Picard-Levrard – 06 22 46 72 71. cyril.picard-levrard@editionsatelier.com

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 3 JUIN 2020



« Qu'ils soient écrits par un auteur de polar ou un juriste, ces textes dégagent une incroyable puissance. »

320 pages – 21,90 €

En librairie le 4 juin 2020

Présentation du livre

Le 6 mai 2019 s'est ouvert le procès France Télécom. Didier Lombard, ex-président du groupe, comparait aux côtés de son ancien bras droit, Louis-Pierre Wenès, et de l'ex-directeur des ressources humaines Olivier Barberot pour des faits de harcèlement moral ayant conduit à de multiples suicides entre 2007 et 2010. Au premier rang des parties civiles, le syndicat Sud Solidaires, à l'origine de la plainte contre la direction de l'entreprise en 2009. **Porte-parole du syndicat Solidaires, Éric Beynel a lancé une démarche éditoriale inédite de suivi du procès** conviant chaque jour une personnalité (scientifique, écrivain, chercheur, artiste), à écrire ou dessiner un « rapport d'étonnement ». Ces contributions ont été mises en ligne quotidiennement par le syndicat, en collaboration avec le journal en ligne *Basta*. **Qu'ils soient écrits par un auteur de polar ou un juriste, ces textes dégagent une incroyable puissance.** En mettant en scène ces chroniques, ce livre propose un véritable objet de littérature, chaque audience constituant un épisode haletant, une plongée dans l'espace ritualisé, tragique, du tribunal, dans la salle 2.01 du palais de Justice flambant neuf de la porte de Clichy. **À gauche le camp des avocats des parties civiles, à droite celui des prévenus, qui déborde d'avocats, deux fois plus nombreux.** Au centre des débats, des hommes, des femmes immolés, défenestrés sur leurs lieux de travail, pendus à leur domicile... Les dirigeants de France Télécom paraissant patager dans leurs explications, et leurs contradictions...

Extraits

Jour 15, par Emmanuel Dockès.

« Pour l'essentiel les débats furent techniques, sous l'influence des prévenus et de leurs avocats occupés à expliquer qu'il ne s'agissait pas de personnes, mais de chiffres, de bilans, de masses financières. Ils tentèrent aussi de démontrer que ce n'était pas eux, mais des subordonnés, ou bien des techniciens, ou bien encore des supérieurs hiérarchiques, qui avaient commis les quelques excès qu'ils reconnaissent ici et là. Ces discours ont leur part de vérité. Effectivement, tout fut fait au nom de chiffres. Effectivement, ce ne fut pas seulement eux. C'est bien ça le pire. Ceci n'est pas l'histoire d'un pervers narcissique qui jouit de la destruction d'une victime. Il ne s'agit pas de la maltraitance ordinaire d'une personne sur une autre. Il s'agit de l'application systémique d'une méthode managériale. Ce harcèlement-là fut un harcèlement de masse, industriel, planifié, organisé. Cette organisation collective bien présente et derrière laquelle les prévenus tentent de se cacher n'est pas une excuse pour ceux qui en furent les initiateurs ou les principaux rouages. Un crime n'est pas moins grave, lorsqu'il est organisé. L'organisation est ce qui permet de démultiplier le mal, c'est une circonstance aggravante. »

Jour 24, par Arno Bertina

« S'incliner devant la vie humiliée ; la Présidente va se montrer douce et patiente avec la compagne de Camille Bodivit, qui s'est jeté d'un pont de Quimper, à l'âge de 48 ans. Mais pour le reste on ne peut s'empêcher d'être heurté par quelque chose de naturel : les prévenus se défendent, c'est normal, leurs avocats jouent leur rôle – avec pugnacité, certains, d'autres en étant grotesques (mention très spéciale à maître Veil), mais tout cela se fait alors que nous parlons de gens qui ont mis fin à leurs jours – 35 pour les seules années 2008 et 2009. Il y a quelque chose d'obscène dans le fait de chercher à toute force à justifier des plans, des cadences, des déplacements de poste ou d'activités alors que près de 50 personnes se sont tuées, effarées par les violences qui leur étaient faites. Parce que tout de même : existe-t-il quelque chose de plus fou que le suicide ? Est-ce que le suicide de quelqu'un ne devrait pas imposer le silence sans qu'on ait besoin de le demander ? Est-ce que le suicide de quelqu'un ne devrait pas, tout le temps, consterner ceux qui lui survivent ? On préférerait le recueillement des lieux de culte, leur silence et leurs chants, à cet espace de discussion et d'arguties. On préfère les larmes muettes de cet homme assis sur le même banc que moi, à cet espace où résonnent des arguments peut-être valables et d'autres portés par une mauvaise foi très révoltante. Bien sûr il faut en passer par là pour que les parties civiles obtiennent peut-être une réparation symbolique, en étant reconnus victimes, mais on aimerait que le seul geste de désespoir suffise, on aimerait que les suicidés ne continuent pas à être humiliés au-delà de leur vie, dans la mort. »

Jour 34, par Marin Ledun

« 10 h 27, la plaidoirie est brutalement interrompue par une sonnerie de téléphone portable qui s'invite au procès. Silence sidéré dans la salle d'audience. Confusion, on se retourne, on cherche le coupable – un comble ! On cherche l'objet du délit aussi. Maître Jean Veil, "le fils de Simone Veil" me souffle-t-on, se lève, mi amusé, mi contrit. La présidente lui demande d'éteindre son portable séance tenante. Le septuagénaire lève les bras, impuissant, il explique par signes qu'il a plié sa veste sur la rambarde de la « cage » en verre (l'espace fermé par vitres blindées où les prévenus peuvent être assis pendant un procès) et que son portable est malencontreusement tombé à l'intérieur, inaccessible. Il plaisante, il s'excuse, il est en représentation, on se croirait dans un théâtre où se joue une comédie populaire là où on devrait se scandaliser et s'indigner, on sent que Me Veil est très à l'aise dans l'improvisation, il joue sa partition à la perfection, des rires fudent dans les rangs des prévenus. Des policiers en uniforme partent à la recherche des clefs de la "cage". Un portable sauvage, indomptable et hors d'atteinte au procès de France Télécom, tout un symbole. La sonnerie cesse, ce cirque indécent aussi, enfin. »